

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *James Bay and Eastern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: "Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: "Loi concernant la Compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: "Loi concernant la *Ottawa and New York Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Retrancher "dix" et y substituer "vingt-et-un".

Ordonné, que le dit amendement soit agréé, et

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit placé sur les ordres du jour pour la troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Riley, il a été Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général, pour prier Son Altesse Royale de vouloir bien soumettre à cette Chambre un état indiquant:—

1. Combien le gouvernement a acheté de blé, d'avoine et d'orge en 1914 pour semence à être distribuée dans l'Ouest, indiquant la quantité dans chaque cas;
2. Où ce grain est emmagasiné, et quel taux d'emmagasinage paie le gouvernement;
3. Combien le gouvernement a payé par boisseau pour l'avoine, l'orge et le blé achetés pour les dites provinces, et quand ce grain a été acheté;
4. Un contrat a-t-il été donné pour le nettoyage du dit grain, à qui a-t-il été donné et à quel prix.